

Retraites : pas touche aux droits des femmes !

L'attaque contre les majorations de durée d'assurance (MDA = huit trimestres par enfant) accordées aux femmes représente un coup d'essai du gouvernement pour restreindre le niveau des retraites de tous à brève échéance.

Des droits plus que légitimes

Les chiffres sont accablants. Les femmes ayant eu des enfants arrivant à l'âge de la retraite, totalisent un nombre de trimestres validés et un salaire annuel moyen très inférieur aux hommes. Leur pension de retraite, qui est calculée à partir de ces deux éléments, est donc en moyenne inférieure de 30 à 40 %. C'est là la vraie raison de l'existence des majorations de durées d'assurance accordées aux mères de famille. C'est ainsi que le Conseil constitutionnel la justifiait en 2003.

Une nouvelle attaque insupportable

Cette nouvelle remise en cause est d'autant plus inacceptable que les réformes passées ont déjà notoirement dégradé la situation des femmes, plus pénalisées que les hommes par le passage aux vingt-cinq meilleures années et par l'allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein.

Alibi juridique

Sous couvert d'un arrêt de la Cour de cassation et d'une délibération de la Halde, le gouvernement envisage de revoir cette mesure. Il proposerait de la partager en deux. Quatre trimestres reviendraient à la mère au titre de l'accouchement et les quatre autres trimestres seraient répartis, au choix des conjoints, entre le père et la mère.

D'autres solutions existent pour un maintien de l'intégralité des MDA.

La CGT propose que :

- les MDA soient liées à l'accouchement et à la maternité afin de répondre au problème juridique posé par la Cour de cassation ;
- la nouvelle formulation juridique permette le bénéfice des MDA aux femmes ayant adopté ou pris en charge un enfant ;
- soit examinée la situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants, si leur situation est comparable aux mères de famille (carrières plus courtes et salaires plus bas), un mécanisme leur permettant de bénéficier des MDA pourrait être étudié.

Personne n'est dupe. Il est aisé de comprendre que, dans de nombreux cas, cela se traduirait par une baisse des droits des femmes. C'est d'autant plus prévisible que le gouvernement a insisté sur le fait que la « réforme » des MDA s'effectuera à budget constant.

Cette réforme doit être intégrée au débat et au vote du Plfss (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) en novembre avec d'autres mesures, dont aucune n'aborde la question d'augmenter les recettes. Ce dossier de l'avenir de la protection sociale, de son financement et celui des retraites, est un des enjeux brûlants de cette rentrée.

La CGT appelle l'ensemble des salariés à construire un processus de mobilisation dès maintenant : pétitions, motions, délégations aux élus parlementaires...

Femmes et hommes signifieront ainsi au gouvernement :

- qu'ils n'ont pas l'intention de laisser passer cette nouvelle agression contre le monde du travail ;
- que les inégalités de genre doivent être combattues à la source (salaires, qualité de l'emploi, politiques de recrutement, accès aux responsabilités, organisation du travail...). Il doit prendre, maintenant, les sanctions financières promises en novembre 2007 et donner l'exemple dans la fonction publique.

Bas salaires, pénibilité et précarité sont trop souvent leur sort :

- l'Insee confirme que le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. 80 % des salariés payés au Smic sont des femmes. Du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite. Leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes : 58 % des cas de troubles musculo-squelettiques touchent les femmes. Et il faudrait maintenant travailler le dimanche !

La CGT propose :

- que les employeurs et l'État employeur doivent appliquer les lois et aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération sous peine de sanctions financières ;
- **de porter le Smic à 1 600 euros bruts, pour un salarié sans qualification et reconnaissance de toutes les qualifications ;**
- de réduire le temps de travail et d'interdire le travail du dimanche partout où cela n'est pas absolument indispensable aux besoins de la population ;
- de réduire la précarité et la dégradation des conditions de travail, notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein.

La maternité, l'éducation des enfants ont un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.

- Le congé parental, par exemple, réduit le taux d'activité des mères de deux enfants. Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées, mais aussi l'insuffisance des moyens d'accueil. Alors qu'il faudrait créer 300 000 places de crèche, le gouvernement allège les critères d'agrément, ce qui suscite des inquiétudes sur la qualité et la sécurité des modes d'accueil. Dans le même temps, l'école maternelle est remise en cause.

La CGT propose :

- **d'allonger le congé maternité à vingt-quatre semaines et de raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois ;**
- **en même temps, de développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous et partout.**

L'égalité dans la vie aussi !

- 17 % de femmes dirigeantes et seulement un quart des postes d'encadrement en moyenne. Les préjugés sexistes ont la vie dure et les femmes continuent à effectuer 80 % des tâches liées au ménage et 70 % de celles liées à la famille. Violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles découlent des mêmes préjugés sexistes.

La CGT propose :

- de travailler à l'orientation des jeunes pour parvenir à une réelle mixité des formations des filles et des garçons ;
- des campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, la contraception, les violences faites aux femmes dans le travail et dans la vie ;
- la reprise des dispositions législatives sur la parité dans les domaines économiques et sociaux (représentation équilibrée dans les CA, les Conseils de surveillance, les CE, les DP...

➡ **Le 7 octobre 2009, journée d'action mondiale pour un travail décent : sept organisations syndicales appellent les salariés à des actions et manifestations pour obtenir des salaires et des conditions de travail décentes. Les femmes ont toutes les raisons de choisir cette date pour réclamer à nouveau leurs droits.**

➡ **Le 17 octobre 2009, à la manifestation nationale à Paris, à 14 h, place de la Bastille, à l'appel de nombreuses organisations, nous dirons toutes et tous :**

« Pas touche aux droits des femmes ».